RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **RAPPORT N° 160**

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

DGA du Cadre de Vie
Direction de la Culture
13408

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 12 DÉCEMBRE 2025
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. Jean-Marc PERRIN

OBJET : Partenariat culturel - Dispositif aide aux salles de cinéma - Année 2025.

La Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, dans le cadre de la délégation Culture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La loi n° 92-651 du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacles cinématographiques, modifiée par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, permet aux collectivités territoriales d'accorder des aides aux exploitants de salles de cinéma sous forme de subventions, dans certaines conditions.

Ces subventions ne peuvent être ainsi attribuées qu'à des entreprises existantes ayant pour objet l'exploitation de salles cinématographiques, titulaires de l'autorisation d'exercice délivrée par le Centre national de la cinématographie, et réalisant moins de 7 500 entrées en moyenne hebdomadaires ou faisant l'objet d'un classement « art et essai ».

Dans le cadre de la loi Sueur du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités territoriales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacles cinématographiques, le Département des Bouches-du-Rhône a mis en place dès 1994 un dispositif d'aide aux salles de cinéma du département. Ce dispositif est destiné à aider les salles de cinéma situées dans les communes des Bouches-du-Rhône de moins de 100 000 habitants. Il consiste en une contribution financière aux charges de fonctionnement des établissements de projection cinématographique eu égard aux chiffres de fréquentation de l'année N-1 et permet également aux cinémas de développer l'action culturelle de leur établissement.

Toutefois, le Département applique une règle plus restrictive, avec un plafond de 55 000 entrées maximum par an pour des salles implantées dans les communes de moins de 100 000 habitants. Sont intégrés au dispositif les circuits de cinéma itinérants faisant au moins 3 000 entrées pour 150 séances minimum par an. Ces salles, considérées par le Centre national de la cinématographie comme étant des salles dites « de circuit », sont les relais de circuit de diffusion rayonnant sur plusieurs petites communes du département.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20251212-129675-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025

En revanche, sont exclues de ce dispositif les salles diffusant moins de 150 séances par an. En effet, il n'est pas opportun de devoir prendre en compte les salles ayant un fonctionnement trop sporadique.

L'aide forfaitaire départementale est d'un montant de 8 000 € par salle, octroyée à chaque cinéma éligible qui en fait la demande.

Vous trouverez en annexe du rapport les listes des salles bénéficiaires.

Au vu des chiffres fournis par la délégation régionale du Centre national de la cinématographie, les bénéficiaires de ces aides sont constitués :

- en associations,
- en établissements gérés sous forme de sociétés privées ou de sociétés en nom propre,
- en régies.

Concernant les exploitations gérées dans le cadre de SEM, SA, SARL, sociétés en noms propres, le total des participations publiques ne pourra en aucun cas excéder 30 % du chiffre d'affaires de l'établissement.

Pour chaque participation ou subvention de fonctionnement, la signature d'une convention de partenariat, dont les modèles ont été approuvés par délibération de la Commission permanente n° 97 du 25/09/2020, sera préalable au versement de l'aide départementale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20251212-129675-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

N° CP-2025-12-12-160

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 12 DÉCEMBRE 2025

RAPPORTEUR(S) : M. Jean-Marc PERRIN

OBJET : Partenariat culturel - Dispositif aide aux salles de cinéma - Année 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi douze décembre à quatorze heures trente, la Commission permanente s'est réunie à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :
Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, M. Yves MORAINE, M. Yannick OHANESSIAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Donne(nt) pouvoir :
M. Frédéric COLLART à Mme Marine PUSTORINO, Mme Véronique MIQUELLY à M. Lionel DE CALA, M. Benoît PAYAN à M. Anthony KREHMEIER, Mme Josette SPORTIELLO à M. Sébastien JIBRAYEL.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20251212-129675-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

N° CP-2025-12-12-160

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 12 DÉCEMBRE 2025

RAPPORTEUR(S) : M. Jean-Marc PERRIN

OBJET : Partenariat culturel - Dispositif aide aux salles de cinéma - Année 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°4 du 1er juillet 2021 donnant délégations de compétences à la Commission permanente,
La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie à l'Hôtel du Département le 12 décembre 2025, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer, au titre de l'exercice 2025, dans le cadre du dispositif d'aide aux salles de cinéma 2025, les subventions de fonctionnement conformément aux tableaux annexés au rapport,

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant, à signer, pour chaque subvention, une convention selon le modèle type prévu à cet effet.

La dépense correspondante, soit 208 000 € sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20251212-129675-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025

Adopte à l'unanimité

Pour : 52
Mme Martine VASSAL, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Eric LE DISSES, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, M. Yves MORAINE, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON.

Ne prennent pas part au vote : 6
M. Martial ALVAREZ, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Lucien LIMOUSIN, M. Yves VIDAL.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie CAROLLO

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20251212-129675-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025